

<https://www.elcorreo.eu.org/SOUVERAINETE-ASSIEGEE-Le-Venezuela-entre-sanctions-et-deploiement-militaire>

SOUVERAINETE ASSIEGEE Le Venezuela entre sanctions et déploiement militaire

- Les Cousins - Venezuela -

Date de mise en ligne : jeudi 11 décembre 2025

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le président Nicolás Maduro a averti qu'en cas d'invasion étasunienne, le Venezuela pourrait constitutionnellement se déclarer en « République en armes [1] » et entrer dans une période de lutte armée, en renforçant ses mécanismes de défense et de sécurité.

Cette déclaration intervient dans un contexte d'escalade des tensions dû au déploiement et aux patrouilles de navires militaires américains dans la mer des Caraïbes, considérés par le gouvernement comme une menace extérieure. En conséquence, il a ordonné aux forces aériennes boliviennes et à d'autres unités de rester en état d'alerte élevé, et a placé plusieurs unités en état de préparation maximale au combat.

Le gouvernement de Nicolás Maduro a dénoncé à plusieurs reprises ce qu'il qualifie de plans interventionnistes des États-Unis et le déploiement de forces navales dans les Caraïbes (incluant, selon ses déclarations, des navires lance-missiles et un sous-marin nucléaire), qu'il considère comme une menace directe contre le Venezuela. Ces déclarations font partie d'une escalade des tensions qui, selon le gouvernement, s'est accentuée en août 2025 avec l'augmentation du contingent des forces navales américaines dans la région – des actions que Washington justifie officiellement par la lutte contre le trafic de stupéfiants. Toutefois, le gouvernement vénézuélien y voit un acte unilatéral et injustifié, violant le droit international et menaçant la paix et la souveraineté des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Parallèlement, le gouvernement met en garde contre des opérations de forces de l'opposition visant à déstabiliser le pays, dans le cadre d'une stratégie agressive de changement de régime au profit des intérêts américains, sous prétexte de lutte anti-drogue. Dans ce contexte, les États-Unis ont imposé des sanctions contre des responsables vénézuéliens et ont désigné le soi-disant « *Cartel des Soleils* » comme organisation terroriste. Ces mesures ont accru les tensions diplomatiques et, selon les déclarations de Washington, préfigurent une nouvelle phase d'opérations clandestines contre le Venezuela.

Face à ce scénario à haut risque, le président Maduro a appelé à l'unité nationale et à la cohésion de la Révolution bolivarienne pour défendre la souveraineté nationale. Le gouvernement a averti qu'en cas d'agression étrangère, il pourrait constitutionnellement déclarer la « *République en armes* », avec un renforcement conséquent des mécanismes de défense et de sécurité ; il a également ordonné aux forces aériennes boliviennes et autres forces de rester en état d'alerte élevée et a placé plusieurs unités en état de préparation au combat.

En novembre 2025, le président américain Donald Trump a annoncé la fermeture totale de l'espace aérien vénézuélien. Cette mesure a entraîné l'annulation de vols, des perturbations sur les routes internationales et des conséquences immédiates pour les pays voisins comme Cuba et Trinité-et-Tobago. Le gouvernement vénézuélien a qualifié cet acte d'*« hostile, unilatéral et arbitraire »*, affirmant qu'il constitue une menace pour la souveraineté nationale.

En réponse, Maduro a activé un « *plan spécial* » pour le rapatriement des Vénézuéliens bloqués à l'étranger et pour faciliter le départ de ceux ayant besoin de quitter le pays. De plus, la vice-présidente Delcy Rodríguez a annoncé que des mécanismes multilatéraux avaient été activés conformément au droit international pour exiger la cessation immédiate de ce que Caracas considère comme une mesure illégitime. Ces actions s'inscrivent dans la stratégie du gouvernement vénézuélien pour défendre sa souveraineté aérienne et territoriale, renforçant sa rhétorique de résistance face aux pressions extérieures.

Enfin, il convient de noter que le Venezuela dispose de bases juridiques suffisantes, souvent invoquées par le

gouvernement de Nicolás Maduro, pour empêcher une guerre de guérilla en cas d'invasion américaine. Ces bases reposent sur le droit constitutionnel de déclarer le Venezuela en « *République en armes* » – un statut qui habilite l'État à organiser la défense nationale par la mobilisation du peuple et des forces armées dans le cadre légal reconnu par la Constitution.

Cette mesure, conjuguée aux accusations du Venezuela de violations répétées du droit international par les États-Unis et à son invocation des principes de respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples, constitue le fondement juridique par lequel le pouvoir exécutif cherche à légitimer la résistance armée et à renforcer les mécanismes de sécurité et de défense, empêchant ainsi que la riposte ne dégénère en une guerre irrégulière dépourvue de fondement légal.

***Luis Miguel Rodriguez Noguera.** Licence en Études Internationales (Université Centrale du Venezuela)
Spécialiste en Commerce International

[IR-Press](#), 11 décembre 2025.

[1] **République en armes** : Le schéma est simple en théorie. 1. La FANB affronte en premier lieu les forces étrangères. 2. Si l'invasion parvient à occuper des territoires, les milices boliviennes et les collectifs armés agiraient comme des guérillas urbaines et rurales. 3. Le territoire serait fragmenté en foyers de résistance, rendant impossible la consolidation de la domination ennemie.